

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

- Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
□ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel** et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS -

- TEXTES PARTICULIERS

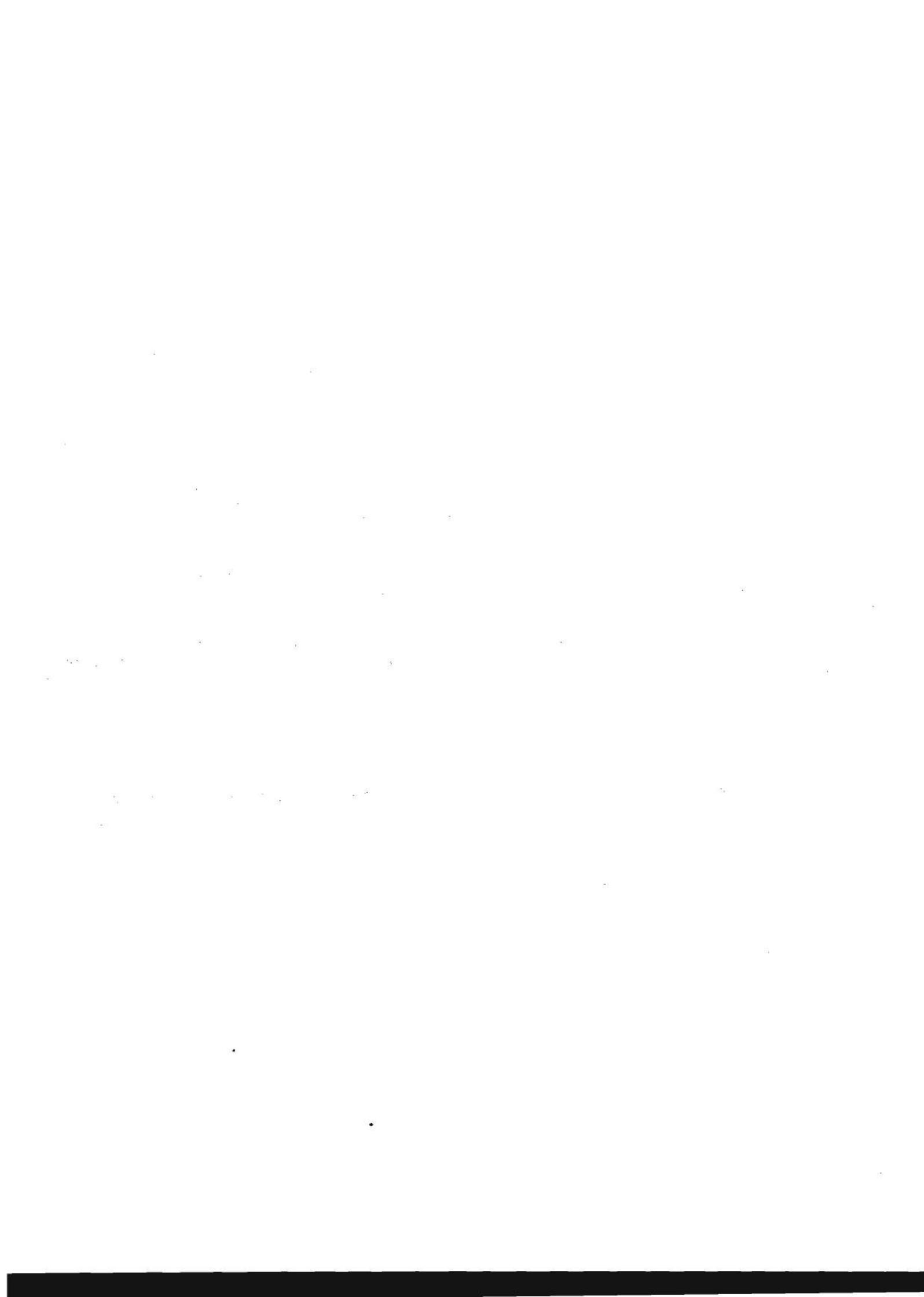
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Nomination..... 1015

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES -

- Annonces légales..... 1015
- Déclarations d'associations..... 1017



PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS -

- TEXTES PARTICULIERS -

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

NOMINATION

Décret n° 2015-971 du 10 novembre 2015.

M. **BOUDIMBOU (Bienvenu)** est nommé conseiller technique du Président de la République.

M. **BOUDIMBOU (Bienvenu)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé.

Décret n° 2015-972 du 10 novembre 2015.

Mme **NDEMBO (Antoinette)** est nommée chargée de mission du Président de la République.

Mme **NDEMBO (Antoinette)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé.

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES -

ANNONCES LEGALES

PricewaterhouseCoopers Tax & Legal, s.a,
88, avenue du Général de Gaulle,
B.P. : 1306, Pointe-Noire,
République du Congo
Tél. : (242) 05 534 09 07/22 294 58 98/99,
www.pwc.com
Société de conseil fiscal
Agrément CEMAC N°SCF 1.
Société de conseils juridiques.
Société anonyme
Avec CA au capital de FCFA 10 000 000.
RCCM : Pointe-Noire N°CG/PNR/09 B 1015.
NIU : M2006110000231104

PPS DU CONGO

Société à responsabilité limitée au
Capital de 1 000 000 de F CFA
Siège social : 88, avenue du Général de Gaulle
Pointe-Noire, République du Congo,
RCCM : CG PNR 09 B 756

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 16 octobre 2014, reçu au rang des

minutes de Maître Salomon LOUBOULA, notaire à Brazzaville, en date du 9 décembre 2014, sous le répertoire n° 385/2014, enregistré le 18 décembre 2014 à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire centre) sous le n°10791, folio 229/11, l'associé unique de ladite société a notamment décidé de modifier les dispositions de l'article 7 des statuts de la société sub-séquentement à la cession de parts sociales intervenue le 21 novembre 2014.

Dépôt dudit acte a été fait au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire sous le numéro 14 DA 1663. L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au registre du commerce et du crédit mobilier a été effectuée par le greffe du tribunal de commerce, en date du 22 décembre 2014, sous le numéro M2/14 - 2755.

Pour avis,
L'associé unique

PricewaterhouseCoopers Tax & Legal, s.a,
88, avenue du Général de Gaulle,
B.P. : 1306, Pointe-Noire,
République du Congo
Tél. : (242) 05 534 09 07/22 294 58 98/99,
www.pwc.com
Société de conseil fiscal
Agrément CEMAC N°SCF 1.
Société de conseils juridiques. Société anonyme
Avec CA au capital de FCFA 10 000 000.
RCCM : Pointe-Noire, N°CG/PNR/09 B 1015.
NIU : M2006110000231104

PROSAFE FPSO (D)

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 000 de F CFA
Siège social : 88, avenue du Général de Gaulle
Pointe-Noire, République du Congo,
RCCM : CG PNR 08 B 560

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique dans le cadre de l'assemblée générale à caractère mixte en date du 29 juin 2015, reçu au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, notaire à Brazzaville, en date du 8 septembre 2015, sous le répertoire n° 203/2015, enregistré le 6 octobre 2015 à Pointe-Noire (recette de Pointe-Noire centre) sous le n° 7252, folio 174/18, l'associé unique de ladite société a notamment décidé de la dissolution anticipée de la société, conformément aux dispositions de l'article 200-7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Dépôt dudit Acte a été fait au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire sous le numéro 15 DA 1420 en date du 15 octobre 2015. La décision de la dissolution anticipée a été inscrite au registre du commerce et du crédit mobilier en date du 15 octobre 2015 sous le numéro 2549. La radiation de la société du registre du commerce et du crédit mobilier a été effectuée en date du 15 octobre 2015.

Pour avis,
L'associé unique.

PricewaterhouseCoopers Tax & Legal, s.a,
88, avenue du Général de Gaulle,
B.P. : 1306, Pointe-Noire,
République du Congo

T : (242) 05 534 09 07/22 294 58 98/99,
www.pwc.com

Société de conseil fiscal
Agrément CEMAC N°SCF 1.
Société de conseils juridiques.
Société anonyme

Avec CA au capital de FCFA 10 000 000.
RCCM : Pointe-Noire N°CG/PNR/09 B 1015.
NIU : M2006110000231104

Société Civile Immobilière Lov

Au capital de 40 020 000 FCFA
Siège social : Pointe-Noire, Côte Mondaine,
Arrondissement n°1 Lumumba, villa
n° 37, B.P.: 1123, Pointe-Noire,
République du Congo
RCCM : N° CG/PNR/13 D74

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date, à Pointe-Noire, du 16 juillet 2015, reçu au rang des minutes de Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, notaire à Pointe-Noire, le 14 septembre 2015, sous le répertoire n° 126/15, enregistré à Pointe-Noire (recette de Pointe-Noire centre), le 1^{er} octobre 2015, sous le n° 7149, folio 171/56, les associés ont notamment :

- constaté la donation de parts sociales intervenue entre Monsieur Luc-Emmanuel Zanghieri et ses enfants, Enzo Duilio Nicolae Zanghieri Kiss et Chiara vera Li Zanghieri Kiss ;
- modifié, en conséquence, les articles 6 et 7 des statuts, respectivement relatifs aux apports et au capital social ;
- adopté les statuts de la société mis à jour.

Dépôt dudit acte a été fait au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, en date du 27 octobre 2015, sous le récépissé numéro 15 DA 1468. L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au registre du commerce et du crédit mobilier a été constatée sous le numéro RCCM CG/PNR/13 D 74, en date du 27 octobre 2015.

Pour avis,
Le gérant.

Maître Brice Gervais MOULOUNDOU
Notaire titulaire d'un office sis à Brazzaville,
143, avenue du Général de Gaulle, centre-ville
Tél : 05 548 65 12/06 654 48 05,
E-mail : mouloundou_brice@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE EMERAUDE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 1 000 000 de F CFA
Siège social: Brazzaville, 89 bis, rue Franceville,
Arrondissement IV Moungali.

Avis de constitution

Aux termes des actes reçus par Maître Brice Gervais MOULOUNDOU en date du 14 octobre 2015, enregistrés aux domaines et timbres de la recette de Bacongo à Brazzaville, le 19 octobre 2015, sous le folio 184/1 n° 2075, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

- dénomination : société EMERAUDE ;
- forme de la société : société à responsabilité limitée unipersonnelle ;
- siège social : 89 bis, rue Franceville, Arrondissement IV Moungali, Brazzaville ;
- capital social : un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000) francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par l'associé unique ;
- objet social :
 - * bâtiments et travaux publics de tous corps
 - * fournitures de bureau et équipements
 - * entretien de bâtiments
 - * alimentation
 - * location de voitures
 - * pêche maritime et continentale
 - * prestations pétrolières
 - * exploitation minière
 - * import & export
- durée : fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de l'immatriculation au RCCM ;
- administration de la société : Monsieur BANGANA BETOU, de nationalité congolaise, a été nommé gérant de la société pour une durée de cinq (5) ans renouvelable par tacite reconduction ;
- dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le 5 novembre 2015 sous le numéro 15 DA 1040 ;
- immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier le 5 novembre 2015 sous le numéro RCCM CG/BZV/15 B 6162.

Fait à Brazzaville, le 11 novembre 2015

KPMG CONGO

Adresse : 4^e étage de l'immeuble Monte Cristo,
Croisement avenue Orsy et boulevard Denis Sassou-
N'guesso, Brazzaville, BP. : 14366.

REALISATION DE LA FUSION AIRTEL /WARID

ET

DISSOLUTION DE LA SOCIETE WARID CONGO S.A

ENTRE

La société Airtel Congo s.a, société anonyme avec conseil d'administration au capital de 5 200 000 000

de francs CFA, dont le siège social est situé à Brazzaville, avenue Amilcar Cabral, centre-ville, BP : 1038, immatriculée au RCCM sous le numéro RCCM CG/BZV/07 B 299,

Ci-après dénommée « Airtel » ou la « société absorbante » d'une part, et :

La société Warid Congo s.a, société anonyme avec conseil d'administration au capital de 83 754 081,84 francs CFA, dont le siège social est situé à Brazzaville, au 2^e étage de l'immeuble SCI Monte Cristo, rond-point de la gare, à l'angle de l'avenue Orsy et du boulevard Denis Sassou-N'guesso, B.P. : 1038, immatriculée au RCCM sous le numéro RCCM CG/BZV/08 B 965.

Ci-après dénommée « Warid » ou la « société absorbée »

Des termes des documents suivants : projet de fusion sous seing privé en date du 23 juillet 2015, procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 septembre 2015 de la société Airtel Congo : il résulte que la société Airtel Congo et la société Warid Congo ont fusionné par l'absorption de la seconde par la première, selon les modalités suivantes :

1. Fusion par voie d'absorption de la société Warid Congo s.a par la société Airtel Congo s.a. Le projet de fusion entre la société Airtel et la société Warid, la dernière devenant une filiale de la première suite à la réalisation définitive de l'acquisition de la totalité des actions de la société Warid par la société Airtel en date du 4 novembre 2013, s'inscrit dans un processus de restructuration interne afin de permettre une simplification et une rationalisation des procédures administratives, comptables, financières et juridiques en vue de réaliser une économie d'échelle.

Les deux sociétés concernées, exerçant les mêmes activités, entendent fusionner pour mieux faire face à la concurrence.

2. Les comptes de la société Warid utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés à la dernière date de clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2014 et approuvés en date du 22 juillet 2015 par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Warid.

3. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville au nom des deux sociétés, le 22 juillet 2015 (Le dépôt a été enregistré sous le numéro 15 DA 713). Le projet de fusion a été publié dans le Journal officiel de la République du Congo n° 33 en date du 13 août 2015.

4. La société Warid Congo a été dissoute de plein droit dès que la fusion a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante, sans qu'il y ait eu lieu de procéder à quelque opération de liquidation que ce soit.

L'inscription modificative de la société Airtel Congo a été portée au registre du commerce et du crédit

mobilier tenu par le greffe du tribunal de commerce, en date du 5 novembre 2015.

Par la même occasion, la radiation de la société Warid Congo a été effectuée au registre du commerce et du crédit mobilier tenu par le greffe du tribunal de commerce, en date du 5 novembre 2015.

DECLARATION D'ASSOCIATIONS

Création

Département de Brazzaville

Année 2015

Récépissé n° 347 du 5 juin 2015. Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**MUTUELLE CLASSE 2001**". *Objet* : apporter une assistance multiforme aux membres ; renforcer et développer les liens de fraternité et de relation de développement socioculturel et économique communautaire. *Siège social* : n° 27, rue Massangui, Diata, Makélékélé, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 12 mai 2014.

Récépissé n° 430 du 9 septembre 2015. Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**ASSEMBLEE CHRETIENNE UNITE DE LA FOI**", en sigle "**A.C.U.F.**". *Objet* : amener les hommes à la repentance et au salut de la parole de Dieu ; consolider les liens d'amour entre les fidèles en leur permettant de préserver la communion fraternelle, la fraction du pain dans les prières. *Siège social* : n° 221, rue Djamba, Ouenzé, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 13 octobre 2014.

Récépissé n° 493 du 14 octobre 2015. Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**MISSION POUR L'EVANGELISATION, LA RESTAURATION ET LE REVEIL DES NATIONS**", en sigle "**MERN**". *Objet* : prêcher la bonne nouvelle du salut ; promouvoir des actions de charité en faveur des nécessiteux, malades, veufs et orphelins. *Siège social* : quartier Ngoyo, Pointe-Noire. *Date de la déclaration* : 18 juillet 2008.

Département de Pointe-Noire

Année 2014

Récépissé n° 0063 du 10 septembre 2014. Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**ASSOCIATION CULTURELLE POUR LA PROMOTION DE L'IDENTITE AFRICAINE**", en sigle "**ACPIA**". *Objet* : promouvoir nos arts, nos cultures et nos traditions qui sont les symboles de notre identité ; organiser et produire des spectacles vivants ; organiser des manifestations à caractère éducatif, culturel et social. *Siège social* : quartier Mahouata, arrondissement n°2, Mvou-Mvou, Pointe-Noire. *Date de la déclaration* : 20 mai 2014.





Imprimé dans les ateliers
de l'imprimerie du Journal officiel
B.P.: 2087 Brazzaville

